

## Le Président

NB/GJ/013-2023

Monsieur Gabriel ATTAL  
Ministre délégué auprès du ministre de  
l'Économie, des Finances et de la  
Souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des Comptes publics  
139 rue de Bercy  
75012 PARIS

Paris, le **17 FEV. 2023**

Monsieur le Ministre,

Un certain nombre de collectivités ont souscrit des contrats de prêts auprès de la Caisse des Dépôts, adossés sur le taux du Livret A.

Le taux du Livret A est calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n° 86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit. La nouvelle valeur de taux du Livret A est à 3% depuis 1<sup>er</sup> février dernier.

Les échéances de ces prêts vont donc fortement augmenter. Ainsi, certaines communes pourraient se retrouver en graves difficultés pour honorer le paiement de leurs intérêts qui auront donc triplé depuis le 1<sup>er</sup> février 2022. Il semble en effet que ces contrats ne comportent pas de plafond d'évolution du taux applicable. En outre, il n'est pas possible de sortir de ces contrats sans indemnité actuarielle conséquente en raison de l'écart important entre le taux initial du prêt et sa valeur actuelle.

C'est la raison pour laquelle je me permets de vous alerter et de solliciter votre bienveillante attention pour envisager des solutions permettant à ces collectivités d'éviter de se retrouver en déséquilibre structurel.

Par ailleurs, concernant le renouvellement de l'enveloppe de prêts de long terme sur Fonds d'épargne, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si les produits proposés sont capés ou s'il y a aussi des produits non capés. Dans un contexte de forte hausse des taux d'intérêts, il me semble en effet important que la Caisse des dépôts puisse rappeler aux emprunteurs les risques inhérents aux produits financiers non capés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces propositions, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



David LISNARD